



Intrium justicia - avis de procédure judiciaire

Par **John31**, le **18/11/2014** à **22:08**

Bonjour, rnrnj'ai reçu récemment un lettre, en enveloppe simple, de la parte de la société intrium justicia. cette lettre est en fait un avis de procédure judiciaire, qui précise qu'ils vont déposer une requête en Injonction de payer auprès du tribunal compétent et qu'après obtention de cette décision, l'huissier la signifiera a mon domicile. rnrnCe la concerne apparemment le Crédit lyonnais, chez qui j'avais un compte il y a 6 ans. On me demande la somme de 1278.21 €, seulement je n'ai aucun justificatif de la somme demandée, je n'ai reçu que cette lettre comme ça d'un coup ! rnrnJe ne connais pas bien les textes de loi, mais si je ne me trompe, lors d'un jugement au tribunal, les deux parties ne doivent pas être présentes ? par qui je suis représenté dans ce cas ? personne ? on me juge dans mon dos sans me demander mon avis ? rnrnJe souhaiterai savoir quel sont les recours, les démarches a faire.rnC'est le genre de courrier qui me plombe le moral....rnrnrnMerci d'avance .

Par **moisse**, le **19/11/2014** à **08:11**

Bonjour,rn[citation]mais si je ne me trompe, lors d'un jugement au tribunal, les deux parties ne doivent pas être présentes [/citation]rnPas forcément. Si l'une d'elles est injoignable, ou partie en Tasmanie le cours de la justice ne va pas être suspendu.rn[citation]on me juge dans mon dos sans me demander mon avis [/citation]rnNon.rnSi le juge estime fondée la demande d'injonction, vous aurez 30 jours pour y faire opposition ce qui renverra l'affaire au fond pour jugement contradictoire ou réputé tel.rnSans opposition de votre part, vous ferez l'objet d'un titre exécutoire.rnIl y a de grandes chances qu'il s'agisse d'une tentative d'intimidation, la dette paraissant prescrite et aucun titre exécutoire délivré entretemps.

Par **pat76**, le **19/11/2014** à **17:03**

BonjourrrrrJe conforte la réponse de Moisse en précisant que si Intrum Justicia (dont nous connaissons bien les procédés sur ce forum) était en possession d'un titre exécutoire, il y a longtemps que vous auriez eu la visite d'un huissier.rnrnVous n'avez reçu qu'une lettre simple alors n'en tenez pas compte et attendez de recevoir une éventuelle mise en demeure par courrier recommandé avec avis de réception.

Par **pat76**, le **19/11/2014** à **17:04**

BonjourrrrrJe conforte la réponse de Moisse en précisant que si Intrum Justicia (dont nous connaissons bien les procédés sur ce forum) était en possession d'un titre exécutoire, il y a longtemps que vous auriez eu la visite d'un huissier.rnrnVous n'avez reçu qu'une lettre simple alors n'en tenez pas compte et attendez de recevoir une éventuelle mise en demeure par courrier recommandé avec avis de réception.